

UNION SYNDICALE

pour le maintien des mesures sociales envers les SPP du Val d'Oise

Compte-rendu et analyse de la réunion du Groupe de concertation

du 8 octobre 2014

Le groupe de concertation composé de l'administration et des organisations syndicales s'est réuni le jeudi 8 octobre à la DDSIS.

Le Directeur lance le débat à 9h00, il nous informe que madame Katell HELLEC se consacrera dorénavant au dossier « temps de travail ». Il nous informe également que la journée du 11 décembre sera consacrée à la formation des nouveaux élus au Comité Technique. La réunion de négociations qui était prévue ce même jour sera donc reportée.

Le calendrier des négociations sur le dossier du maintien du logement et du temps de travail ne subira aucun changement du fait de la tenue des élections professionnelles et cantonales. Suite à une question sur les intentions du service, **le Directeur réaffirme que l'objectif de maintien de la politique sociale du Val d'Oise concernant le logement des SPP ne changera pas.**

Les représentants du syndicat UNSA, cherchant encore à polémiquer sur les origines du sujet sont rappelés à l'ordre par le Directeur qui s'insurge face à eux contre tout procédé étant de nature à mélanger la campagne électorale avec ce sujet d'une importance magistrale pour les décennies à venir du SDIS du Val d'Oise.

L'administration présente à l'assemblée des études menées sur l'adéquation EJG/fréquences opérationnelles ainsi que sur la couverture opérationnelle du SDIS. **Le Colonel DELANNOY fait part aux membres présents de son intention de travailler sur le document de l'UNION SYNDICALE qui est le seul document existant pour le moment.** Il exprime son souhait de mettre en œuvre une large concertation dans le cadre de laquelle il fixe les objectifs de l'administration qui sont de s'organiser en mode « projet » et de convenir d'un calendrier pour préparer l'échéance de 2016.

Cette annonce étant considérée comme une BATAILLE GAGNEE de l'UNION SYNDICALE qui a toujours demandé l'établissement d'un tel fonctionnement.

Cette configuration en mode « projet » s'articulera de la manière suivante :

- Un comité de pilotage composé comme suit :
 - Monsieur le Président délégué du CASDIS
 - Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Général
 - Le DDSIS

- Le DDA
 - Le chef du Service Opérations
 - Le chef du Service Ressources Humaines
 - Le Médecin Chef
- 3 groupes de travail (enjeux humains, enjeux opérationnels, enjeux nationaux et comparaison avec d'autres SDIS)
 - Le groupe de concertation dans la continuité

Pour la période de novembre 2014 à mai 2016, les réunions dans le cadre du comité de pilotage se tiendront tous les 15 jours. Les études et les négociations auront pour objectif de faire muter le SDIS de manière pérenne en intégrant les dispositions de la directive européenne sur le temps de travail en maintenant les mesures sociales à l'égard des SPP et bien entendu le logement en l'état.

Aucune autre décision n'est prise ce jour.

La parole étant donnée aux syndicats, les membres de l'UNION SYNDICALE se sont exprimés de manière unitaire comme suit :

L'UFICT SDIS95 : Favorable à cette démarche générale de travail dans laquelle nous apporterons toute notre énergie au bénéfice du SDIS et de la situation sociale des SPP du Val d'Oise.

La CGT SDIS95 : En accord avec la vision globale du problème afin de pérenniser les acquis sociaux, mais attend la vision du Président du Conseil d'Administration. Aussi, il est nécessaire d'intégrer un travail sur l'application de la convention SAMU/SDIS, source de nombreux problèmes.

Syndicat Autonome SDIS95 : Favorable, avec la prise en compte des enjeux humains et les conséquences de la nouvelle organisation qui se mettra en place.

Le Colonel DELANNOY précise qu'à l'issue des négociations, il aimerait présenter au CASDIS de juin 2016, un nouveau règlement opérationnel et un nouveau SDACR.

Remarque : La notion d'astreinte revient fréquemment dans les débats de ces derniers temps pour les personnels de la catégorie C, ce qui n'est pas surprenant du fait que cela est la seule disposition juridique sur laquelle se fonde la NAS (nécessité absolue de service) qui justifie elle-même le logement.

Alors OUI il y aura des changements. **CHANGER et AMENAGER POUR GARDER L'ESSENTIEL** ou bien rester immobile et se scléroser, c'est à cette question que devront répondre les agents du SDIS. La séance est levée à 11 H 30.

Les représentants de l'union syndicale :

Pour la CGT SDIS 95



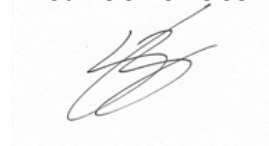
Peter GURRUCHAGA

Pour l'UFICT SDIS 95



Pierre ANE

Pour le SA-SDIS 95



Bruno FERNANDEZ